Tableau 1 du rapport «Vue d'ensemble de l'accès aux données du registre foncier en Suisse»¹

Cantons	AG	AR	AI 2	BL	BS	BE	FR	GE	GL	GR	JU	LU	NE	NW	OW	SG	SH	SZ	SO	TG	TI	UR	VD	VS	ZG	Z
Obtention d'informa- tions auprès du re- gistre foncier cantonal sur demande Demande au cas par cas	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	X
sans faire valoir d'intérêt, art. 26 ORF																										
Accès électronique au registre foncier canto- nal par internet Internet, Geoplanet, Geo- portal, art. 27 ORF			?	X	X		X	X		X	X	X	X							X		X	X		X	
Informations acc	cessil	oles a	ux p	perso	nnes	fais	ant v	aloir	un in	térêt	– po	ssib	ilité d	de rec	herc	he po	ortant	sur	une	pers	onn	e (ar	t. 970	al.	1 CC	;)
Obtention d'informa- tions auprès du re- gistre foncier cantonal sur demande	Х	Х	Х	Х	Х	X	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	X	Х	Х	Х	Х	X
Demande au cas par cas en faisant valoir un inté- rêt, art. 970 CC																										
Accès électronique au registre foncier canto- nal sur une plateforme cantonale Procédure électronique en ligne, art. 28 ORF	X		?	Х	X	Х	Х	X	Х	X	X	Х	X		X	Х			Х	X	Х	Х	X	Х	X	>
Procédure électro- nique en ligne pour les autorités fédérales	X		?		X	Х	Х	Х			X	X	Х								Х	Х	Х		Х	
Accès électronique au egistre foncier canto- nal sur une plateforme ranscantonale (p. ex. BIX-Terravis) Procédure électronique en ligne, art. 28 ORF	X		?	X		X			X	X				X		X		Х	X	X		X		X		

Rouge = accès aux informations du registre foncier uniquement sur demande Jaune = au moins une possibilité d'accès par voie électronique Vert = procédure électronique en ligne ouverte aux autorités

¹ Les données figurant dans le tableau se basent sur les informations fournies par les cantons.

² Pas de réponse reçue du canton d'Appenzell Rhodes intérieures.